

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1978 B 00114
Numéro SIREN : 313 245 391
Nom ou dénomination : SOCIETE D EQUIPEMENT DE GESTION POUR L EXPANSION DES REGIONS

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2020 sous le numéro de dépôt 5092



1

BILAN - ACTIF

10.2.2020
10.2.2020

Désignation de l'entreprise : SEGER Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
 Adresse de l'entreprise 18 boulevard de Brosses 21000 DIJON Durée de l'exercice précédent * 12
 Numéro SIRET* 3 1 3 2 4 5 3 9 1 0 0 0 2 1 Néant

				Exercice N clos le, <u>3 0 0 9 2 0 1 9</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	6 793	6 793	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO	35 388	35 388	
		Constructions	AP	AQ	300 000	169 618	130 382
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	299 121	254 566	44 554
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	102	102	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts	BF	BG	3 000	3 000			
Autres immobilisations financières *	BH	BI	16 385	16 385			
TOTAL (II)		BJ	BK	660 788	430 977	229 811	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 337 568	20 000	2 317 568
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 251 098		2 251 098
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	203 904		203 904	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	50 831		50 831	
	TOTAL (III)	CJ	CK	4 843 401	20 000	4 823 401	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	5 504 189	450 977	5 053 211	

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le
sous le n° B

© Sage Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR 23 920
 Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

②

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2019

Désignation de l'entreprise		SEGER		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 500 000)	DA	500 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	50 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	82 698		
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	1 805 802		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	421 281		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	2 859 780		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	350 000		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	350 000		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 794		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs E1)	DV	470 593		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	414 150		
	Dettes fiscales et sociales	DY	841 897		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	114 997			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 843 431		
	Ecart de conversion passif *	(V)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 053 211		
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 843 453			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 794			

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SEGER				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	services*	FG	3 742 070	FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 742 070	FK		FL	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
						FR	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						4 019 214	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA
		- dotations aux provisions					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	
						GF	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						3 453 656	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						565 558	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)							
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						22 320	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						(22 320)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						543 238	

④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Désignation de l'entreprise SEGER		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	59 756
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	59 756
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	6 453
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 453
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	53 303
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	175 260
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 078 969
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 657 689
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	421 281
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	59 637
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	997
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 438
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	277 124
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) ci-dessous et joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PARION + LAFITTE	2 405		
AMENDES ET PENALITES	3 051		
FRS PRESCRIS		119	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
SMABTP	997		
FICOPART = TLE		59 637	

Désignation de l'entreprise : SEGER										Néant <input type="checkbox"/>					
CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCORP.	TOTAL I				CZ	1	D8	2		D9	3				
	TOTAL II				KD	8 786	KE			KF					
CORPORELLES	Terrains				KG	35 388	KH			KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	300 000	KK			KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN			KO					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ			KR				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT			KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	209 332	KW			KX					
		Matériel de transport *			KY		KZ			LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	76 812	LC			LD	12 976				
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF			LG					
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI			LJ					
	Avances et acomptes				LK		LL			LM					
	TOTAL III				LN	621 533	LO			LP	12 976				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M			8T				
		Autres participations				8U	102	8V			8W				
Autres titres immobilisés				1P		1R			1S						
Prêts et autres immobilisations financières				1T	21 395	1U			1V	540					
TOTAL IV				LQ	21 497	LR			LS	540					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	651 815	ØH			ØJ	13 516					
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence						
					par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	TOTAL I				IN	1	CØ	2		DØ	3		D7	4	
	TOTAL II				IO		LV	1 993	LW	6 793	IX				
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	35 388	LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA		MB	300 000	MC						
		Sur sol d'autrui		IR	MD		ME		MF						
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG		MH		MI						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM		MN	209 332	MO						
		Matériel de transport		IV	MP		MQ		MR						
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS		MT	89 788	MU						
		Emballages récupérables et divers*		IX	MV		MW		MX						
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB				
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF					
TOTAL III				IY		NG		NH	634 508	NI					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW				
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	102	ØZ				
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	2 550	2F	19 385	2G				
	TOTAL IV				I3		NJ	2 550	NK	19 487	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL		ØM					

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SEGER										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II			PE	8 786	PF		PG	1 993	PH	6 793	
Terrains		PI					PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM			163 426	PN	6 192	PO		PQ	169 618		
	Sur sol d'autrui	PR				PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV				PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ				QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD			166 093	QE	13 295	QF		QG	179 388		
	Matériel de transport	QH				QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL			67 961	QM	7 217	QN		QO	75 178		
	Emballages récupérables et divers	QP				QR		QS		QT			
TOTAL III		QU			397 480	QV	26 704	QW		QX	424 184		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN			406 266	ØP	26 704	ØQ	1 993	ØR	430 977		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10	N11	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	T5	T6	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10	U11	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8	V9	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6	W7	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	X3	X4	X5	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	X12	X13	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO						
TOTAL IV													
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY									
Total général ventilé (NS + NT + NU)													
Total général non ventilé (NW - NY)													
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP			SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an		
				1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)		UP	3 000	UR		US	3 000		
	Autres immobilisations financières		UT	16 385	UV		UW	16 385		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	23 920				23 920		
	Autres créances clients		UX	2 313 648		2 313 648				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie* (antérieurement constituée*) UO		ZI							
	Personnel et comptes rattachés		UY	4 138		4 138				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	48 758		48 758			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN						
		Divers		VP						
	Groupe et associés (2)		VC	40 889		40 889				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 157 313		2 157 313				
	Charges constatées d'avance		VS	50 831		50 831				
	TOTAUX				VT	4 658 882	VU	4 615 577	VV	43 305
	RENOVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	2 000						
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		
				1		2		3		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y								
Autres emprunts obligataires (1)		7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG							
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 794		1 794				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A								
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	414 150		414 150					
Personnel et comptes rattachés		8C	240 917		240 917					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	158 199		158 199					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	417 923		417 923				
	Obligations cautionnées		VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	24 881		24 881				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J								
Groupe et associés (2)		VI	470 593		470 593					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	114 997		114 997					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ								
Produits constatés d'avance		8L								
TOTAUX				VY	1 843 453	VZ	1 843 453			
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise : SEGER		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30092019		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	421 281	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	6 022	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	6 274		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		XW	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	3 051		
	Amendes et pénalités		WJ	3 051	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	175 260	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8	
	à long terme		- imposées aux taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme					WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	WR	611 888
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales*		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				XA	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									
Majoration d'amortissement*									
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles - 44 octies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 octies A)		L5
	FPE de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobiliers ouverts (art. 205C)		K3	Zone de restructuration de la dette (44 terdecies)		PA
	STU-TE (art.44 octies et octies A)		ØV	Droit d'emploi à réintégrer (art.44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
	Droit d'emploi à dynamiser (art. 44 octodes)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	6 108	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	605 780
						déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL						BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD2019

Désignation de l'entreprise SEGER		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	164 695
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 238septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SI2019

Désignation de l'entreprise		SEGER				Néant <input type="checkbox"/>		*
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1 779 100	AFFECTATIONS aux réserves Dividendes autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	- Réserves légales	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	377 601		- Autres réserves	ZD		
	Prélèvements sur les réserves	OE				ZE	350 900	
						ZF		
	TOTAL I	OF	2 156 702			ZG	1 805 802	
					ZH	2 156 702		
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7				YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance					YT		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8				XQ	231 644	
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	5 381	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	396 686	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	620 870	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 254 581
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	39 301
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS				9Z	105 977	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	145 278	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	776 143	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	218 111	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*					ØB	1 358 861	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	1,35 %	
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059 prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)	Si vous cochez 1 non 0	ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	605 780	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
	Groupe: résultat d'ensemble.	JD	(1 945 731)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe: indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	31778436100022

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SEGER Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée						
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭							

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SEGER Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 16% ou 12,8%	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SI2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SEGER</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS <small>5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-3 du CGI</small>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SEGER		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/10/2018		et clos le : 30/09/2019	
		Durée en nombre de mois : 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 742 070	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	3 742 070	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	19	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	19	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	76 406	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	955 332	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	222 843	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	35	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 254 617	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	2 487 473
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	2 487 473	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 9

N° SIRET 3 1 3 2 4 5 3 9 1 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SEGER

ADRESSE (voie) 18 boulevard de Brosses

CODE POSTAL 21000 VILLE DIJON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondant 1276

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondant 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SOREFI

N° SIREN (si société établie en France) 3 1 7 7 8 4 3 6 1 % de détention 100 Nb de parts ou actions 1276

Adresse : N° 18 Voie BOULEVARD DE BROSSES

Code Postal 21000 Commune DIJON Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102018	et clos le	30092019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SEGER 18 boulevard de Broesses 21000 DIJON France		18 boulevard de Broesses 21000 DIJON	
SIRET 31324539100021			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SAS SOREFI 18 BOULEVARD DE BROESSES 21000 DIJON	SIRET : 31778436100022

B ACTIVITE

Activités exercées	Promotion Immobilière	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-----------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	105 780	Bénéfice imposable à 28 %	500 000	Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% [] Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% []							
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)				
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/> Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/> Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/> Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/> Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) [] Plus-values exonérées relevant du taux de 15% []							

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	X
--	--	---	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
	Cabinet BUET ET ASSOCIES 15 PLACE GRANGIER 21000 DIJON
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 13012020 Lieu : DIJON Qualité : GERANTE Nom du signataire : MME ROUY GENEVIEVE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2019)

Si déposé néant, cochez la case

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	350 900	payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e						
					f						
					g						
					h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j						
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)			350 900			
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CG)		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2		Montant des sommes versées :							
				Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
- SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements			
		5	6	7	8						
J DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%						
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans le DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
					MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice						
					MVLT restant à reporter						

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

2069-RCI-SD

Néant	PME au sens communautaire
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSES DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIC	27 622
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	460 373
Montant des rémunérations n'excédant pas 2.5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versés à des salariés affectés à des exploitations situés dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

**PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS
(Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")**

--

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant



N° 2079-CICE-FC-SD

(2019)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 quater C du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT		ANNEE CIVILE 2019
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année (1) hors rémunérations versées dans les DOM).	1	460 373
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	27 622
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (2) (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers)	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L.3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6%) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	27 622
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) (3)	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail (4) (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9%) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt majoré sur rémunération versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	27 622
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

(1) Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

(2) Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

(3) Pour des rémunérations versées en 2019 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

(4) Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

II – CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance « en germe » cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote-part du crédit d'impôt (1-2)*3 12
TOTAL				

III – CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance « en germe » cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote-part du crédit d'impôt (1-2)*3 12
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CREANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés)(report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	27 622
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁽⁵⁾	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro.	15	27 622
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	27 622

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁽⁵⁾	18	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 19 : - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro.	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe)+ ligne 19]	20	

(5) Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :	
Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 19 ou ligne 20)	21
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 (augmenté de la totalité des lignes 12 de l'ensemble des entreprises du groupe) et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042 C-PRO (case 8TL ou 8UW)

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | | |
|---|---------|-----|
| - Constructions | 25 à 60 | ans |
| - Agencements et aménagements des constructions | 15 à 25 | ans |
| - Installations techniques | 10 | ans |
| - Matériel et outillages industriel | 2 à 10 | ans |

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

EVENEMENT SIGNIFICATIF : Entre le 30 septembre 2019, date de clôture de l'exercice et la date d'approbation des comptes, est survenue la crise sanitaire du Covid19. Concernant le premier trimestre 2020, la société anticipe un ralentissement mesurée de son activité en dépit d'une tendance commerciale positive sur le début de l'exercice comparativement à l'an passé. La société a mis en place des mesures d'ajustement de ses coûts qui ne remettent pas en cause la qualité et l'efficacité opérationnelle de ses services. Avec les mesures fortes prises par le gouvernement, un rebond positif est attendu, une fois que l'épidémie sera sous contrôle.

INTEGRATION FISCALE

L'exercice ouvert le 1er octobre 2009 a été intégré fiscalement en application des dispositions visées aux articles 223A et suivants du code général des impôts.

La société mère SAS SOREFI au capital de 7 000 000 € dont le siège social est à DIJON (21000) 18 boulevard de broches, immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 317 784 361, au travers d'une option fiscale faite le 28 Décembre 2009, s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les résultats de la SAS SEGER.

L'impôt calculé au compte de résultat est identique à celui qu'aurait payé la SAS SEGER si elle n'avait pas été intégrée fiscalement.

CONSOLIDATION LEGALE

La société SEGER a été consolidée légalement pour la première fois au 30/09/2016 au niveau de sa holding SOREFI.

Immobilisations

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19

Edition du 01/04/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	8 786		
TOTAL immobilisations incorporelles :	8 786		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	35 388		
Constructions sur sol propre	300 000		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	209 332		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	76 812		12 976
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	621 533		12 976
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	102		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	21 395		540
TOTAL immobilisations financières :	21 497		540
TOTAL GÉNÉRAL	651 815		13 516

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		1 993	6 793	
TOTAL immobilisations incorporelles :		1 993	6 793	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			35 388	
Constructions sur sol propre			300 000	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			209 332	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			89 788	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			634 508	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			102	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		2 550	19 385	
TOTAL immobilisations financières :		2 550	19 487	
TOTAL GÉNÉRAL		4 543	660 788	

Amortissements

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19

Edition du 01/04/20

Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	8 786		1 993	6 793
TOTAL immobilisations incorporelles :	8 786		1 993	6 793
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	163 426	6 192		169 618
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	166 093	13 295		179 388
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	67 961	7 217		75 178
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles	397 480	26 704		424 184
TOTAL GÉNÉRAL	406 266	26 704	1 993	430 977

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Amortissements (suite)

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19

Edition du 01/04/20

Devise d'édition EURO

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		

TOTAL GÉNÉRAL		
----------------------	--	--

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

Provisions Inscrites au Bilan

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19

Edition du 01/04/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	350 000			350 000
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	350 000			350 000

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	20 000			20 000
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	20 000			20 000

TOTAL GÉNÉRAL	370 000			370 000
----------------------	----------------	--	--	----------------

État des Échéances des Créances et Dettes

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
 Edition du 01/04/20
 Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 000		3 000
Autres immobilisations financières	16 385		16 385
TOTAL de l'actif immobilisé :	19 385		19 385
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	23 920		23 920
Autres créances clients	2 313 648	2 313 648	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	4 138	4 138	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	48 758	48 758	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	40 889	40 889	
Débiteurs divers	2 157 313	2 157 313	
TOTAL de l'actif circulant :	4 588 666	4 564 746	23 920
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	50 831	50 831	

TOTAL GÉNÉRAL	4 658 882	4 615 577	43 305
----------------------	------------------	------------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	1 794	1 794		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	414 150	414 150		
Personnel et comptes rattachés	240 917	240 917		
Sécurité sociale et autres organismes	158 199	158 199		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	417 923	417 923		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	24 881	24 881		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	470 593	470 593		
Autres dettes	114 997	114 997		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	1 843 453	1 843 453		
----------------------	------------------	------------------	--	--

Charges à Payer

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19

Edition du 01/04/20

Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 180
Dettes fiscales et sociales	305 319
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	1 794
Autres dettes	
TOTAL	333 292

Produits à Recevoir

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19

Edition du 01/04/20

Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	120 911
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	16 794
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	137 705

Charges et Produits Constatés d'Avance

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
Edition du 01/04/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	50 831	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	50 831	

Composition du Capital Social

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
Edition du 01/04/20
Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice		
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice		

Frais d'Etablissement

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
Edition du 01/04/20
Devise d'édition EURO

ÉLÉMENTS	Valeurs nettes	Taux d'amortissem.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Soldes Intermédiaires de Gestion

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19

Edition du 01/04/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2019	%	Net (N-1) 30/09/2018	%
Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises				
MARGE COMMERCIALE				
Production vendue + Production stockée - Déstockage de production + Production immobilisée	3 742 070	100,00	3 444 390	100,00
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 742 070	100,00	3 444 390	100,00
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 742 070	100,00	3 444 390	100,00
- Consommation en provenance des tiers	1 254 581	33,5264	973 429	28,2613
VALEUR AJOUTÉE	2 487 489	66,4736	2 470 961	71,7387
+ Subventions d'exploitation - Impôts et taxes - Charges de personnel	145 278 2 027 057	3,8823 54,1694	199 484 1 921 306	5,7916 55,7807
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	315 155	8,4219	350 171	10,1664
+ Reprises et transferts de charges + Autres produits - Dotations aux amortissements et provisions - Autres charges	277 124 19 26 704 35	7,4056 0,0005 0,7136 0,0009	258 387 143 25 899 393	7,5017 0,0042 0,7519 0,0114
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	565 558	15,1135	582 408	16,9089
+ Quote part opérations en commun + Produits financiers - Quote part opérations en commun - Charges financières			60	0,0017
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	543 238	14,517	575 454	16,707
Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles	59 756 6 453	1,5969 0,1724	1 727 11 353	0,0501 0,3296
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	53 303	1,4244	(9 626)	-0,2795
- Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices	175 260	4,6835	188 227	5,4647
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	421 281	11,258	377 601	10,9628
Produits de cession d'éléments d'actif - Valeur comptable éléments cédés			1 194 753	0,0347 0,0218
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS			442	0,0128

Capacité d'Autofinancement

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
 Edition du 01/04/20
 Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	30/09/2019	30/09/2018	Variation
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	315 155	350 171	(35 016)

+ Transfert de charges d'exploitation			
+ Autres produits d'exploitation	19	143	(124)
- Autres charges d'exploitation	35	393	(358)
+ Quote part de résultat sur opérations en commun			
+ Produits financiers		60	(60)
- Charges financières	22 320	7 014	15 306
+ Produits exceptionnels	59 756	532	59 223
- Charges exceptionnelles	6 453	10 600	(4 147)
- Participation des salariés			
- Impôts sur les bénéfices	175 260	188 227	(12 967)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	170 861	144 672	26 189

Bilan Synthétique

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
 Edition du 01/04/20
 Devise d'édition EURO

ACTIF	30/09/2019	%	30/09/2018	%
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	210 324	4,16	224 053	5,18
Immobilisations financières	19 487	0,39	21 497	0,5
ACTIF IMMOBILISÉ	229 811	4,55	245 549	5,68

Stocks				
Créances	4 568 666	90,41	3 817 760	88,28
Disponibilités	203 904	4,04	205 050	4,74
ACTIF CIRCULANT	4 772 570	94,45	4 022 810	93,02

Comptes de régularisation actif	50 831	1,01	56 321	1,3
---------------------------------	--------	------	--------	-----

TOTAL ACTIF	5 053 211		4 324 680	
--------------------	------------------	--	------------------	--

PASSIF	30/09/2019	%	30/09/2018	%
Capital social ou individuel	500 000	9,89	500 000	11,56
Résultat de l'exercice	421 281	8,34	377 601	8,73
Autres capitaux propres	1 938 500	38,36	1 911 799	44,21
CAPITAUX PROPRES	2 859 780	56,59	2 789 400	64,5

Autres fonds propres				
Provisions pour risques et charges	350 000	6,93	350 000	8,09
Emprunts et dettes financières	472 387	9,35	12 652	0,29
Autres dettes	1 371 044	27,13	1 172 628	27,11
DETTES	1 843 431	36,48	1 185 280	27,41

Comptes de régularisation passif				
----------------------------------	--	--	--	--

TOTAL PASSIF	5 053 211		4 324 680	
---------------------	------------------	--	------------------	--

Compte de Résultat Comparatif

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
Edition du 01/04/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	30/09/2019	30/09/2018	Variation
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	3 742 070	3 444 390	297 681
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 742 070	3 444 390	297 681
Production stockée et immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements, prov. et transf. de charges	277 124	258 387	18 737
Autres produits	19	143	(124)
PRODUITS D'EXPLOITATION	4 019 214	3 702 920	316 294
Achat de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnement			
Variation de stock de matières premières			
Autres achats et charges externes	1 254 581	973 429	281 152
Impôts, taxes et versements assimilés	145 278	199 484	(54 206)
Salaires, traitements et charges sociales	2 027 057	1 921 306	105 751
Dotations pour dépréciation	26 704	25 899	805
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges	35	393	(358)
CHARGES D'EXPLOITATION	3 453 656	3 120 511	333 144
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	565 558	582 408	(16 851)
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ ou PERTE TRANSFÉRÉE			
PERTE SUPPORTÉE ou BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ			
Produits financiers de participation			
Autres intérêts et produits assimilés		60	(60)
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Prod. nets sur cessions valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS		60	(60)
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés	22 320	7 014	15 306
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobil. de placement			
CHARGES FINANCIÈRES	22 320	7 014	15 306
RÉSULTAT FINANCIERS	(22 320)	(6 954)	(15 366)
Produits exceptionnels	59 756	1 727	58 029
Reprises sur provisions et transferts			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	59 756	1 727	58 029
Charges exceptionnelles	6 453	11 353	(4 900)
Dotations aux amortissements et provisions			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 453	11 353	(4 900)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	53 303	(9 626)	62 929
Participation des salariés			
Impôt sur les bénéfices	175 260	188 227	(12 967)
RÉSULTAT (Bénéfice ou Perte)			

Tableau de financement

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19

Edition du 01/04/20

Devise d'édition EURO

	Exercice N Montant	Exercice N-1 Montant
I - RESSOURCES		
Résultat net comptable avant rémunération de l'exploitant	421 281	377 601
+ Dotation aux amortissements et provisions	26 704	25 899
- Reprises sur charges calculées		
- Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat		
+ / - Moins-Values et plus-values sur cession d'actif		(442)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	447 985	403 059
Retraits de l'exploitant à déduire		
AUTOFINANCEMENT NET	447 985	403 059
Prix de cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé		1 194
Augmentation de capital - Apports		
Augmentation des dettes financières		
Subventions d'investissements reçues		
TOTAL des ressources	447 985	404 253
II - EMPLOIS		
Prélèvement sur le capital - Dividendes		
Achats d'éléments de l'actif immobilisé		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction de capital		
Remboursement des dettes financières		
TOTAL des emplois		
III - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	447 985	404 253

ORIGINE DE LA VARIATION DE TRÉSORERIE

	Début Exercice	Fin Exercice	Évolution / Variation	
			N	N - 1
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Clients	1 923 647	2 222 572	(298 925)	(40 442)
Autres créances	1 853 154	2 261 051	(407 897)	59 724
DETTES (Hors emprunts et concours bancaires)				
Fournisseurs	397 394	414 139	16 745	(146 625)
Fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes (1)	683 397	843 714	160 317	(30 436)
I - BESOIN OU RESSOURCES EN FR	2 696 010	3 225 770	15	10
II - FONDS ROULEMENT NET GLOBAL	2 894 436	3 427 880	447 985	404 253
III - TRÉSORERIE (Disponible-concours bancaires)	198 427	202 110	2	(20)

(1) Y compris intérêts courus sur emprunt

RAISON SOCIALE	SEGER	N° ADHÉRENT	FR88313245391
-----------------------	-------	--------------------	---------------

Ratios

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
Edition du 01/04/20
Devise d'édition EURO

RATIOS DE STRUCTURE FINANCIÈRE		Date de fin d'exercice N 30/09/2019	Date de fin d'exercice N-1 30/09/2018
Financement actifs fixes par capitaux permanents :	$\frac{\text{CAPITAUX PERMANENTS}}{\text{VALEURS IMMOBILISÉES NETTES}}$	14,4996	11,4114
Financement permanent des actifs circulants :	$\frac{\text{FONDS DE ROULEMENT NET}}{\text{ACTIF CIRCULANT}}$	0,6432	0,6267
Part financement propre dans le financement permanent :	$\frac{\text{CAPITAUX PROPRES}}{\text{CAPITAUX PERMANENTS}}$	0,8582	0,9955
Capacité remboursement :	$\frac{\text{DETTES FINANCIÈRES}}{\text{M.B.A.}}$	1,0545	0,0314

RATIOS D'ACTIVITE		Date de fin d'exercice N 30/09/2019	Date de fin d'exercice N-1 30/09/2018
Taux de marge brute avant frais financiers :	$\frac{\text{RÉSULTAT EXPLOITATION av. Frais fin.}}{\text{VALEURS IMMOBILISÉES NETTES}}$	2,461	2,3719
Taux de marge brute après frais financiers :	$\frac{\text{RÉSULTAT EXPLOITATION ap. Frais fin.}}{\text{VALEURS IMMOBILISÉES NETTES}}$	2,3639	2,3433
Taux de marge nette :	$\frac{\text{RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE}}{\text{PRODUCTION + VENTES}}$	0,1126	0,1096

RATIOS DE RENTABILITE		Date de fin d'exercice N 30/09/2019	Date de fin d'exercice N-1 30/09/2018
Rentabilité financière :	$\frac{\text{RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE}}{\text{CAPITAUX PROPRES - RÉSULTAT}}$	0,1728	0,1566
Rentabilité économique :	$\frac{\text{RÉSULTAT NET + INTERETS}}{\text{CAPITAUX PERMANENTS - RÉSULTAT}}$	0,1524	0,1586
Taux de frais financiers :	$\frac{\text{RÉSULTAT FINANCIER}}{\text{PRODUCTION + VENTES}}$	-0,006	-0,002

**SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION
POUR L'EXPANSION DES REGIONS**

En abrégé "S.E.G.E.R"

S.A.S au capital de 500.000 Euros

Siège social : 18 Boulevard de Brosses

21000 DIJON

RCS DIJON 313 245 391

RAPPORT DE GESTION

La Société SOREFI, représentée par Madame Geneviève ROUY, associée unique et Présidente de la Société SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION POUR L'EXPANSION DES REGIONS, en abrégé S.E.G.E.R, a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019, établi le présent rapport de gestion.

I - PRESENTATION SOMMAIRE DES COMPTES

RESULTAT COURANT AVANT IMPOT 543.238 €

composé notamment :

- de produits d'exploitation 4.019.214 €
dont un chiffre d'affaires net de 3.742.070 €
contre 3.444.390 € pour l'exercice précédent,
soit une progression de 8,64 %.

- de charges d'exploitation 3.453.656 €
comprenant :

1.254.581 €	d'autres achats et charges externes
145.278 €	d'impôts, taxes et versements assimilés
1.406.356 €	de salaires et traitements
620.701 €	de charges sociales
26.704 €	de dotations aux amortissements sur immobilisations
35 €	d'autres charges

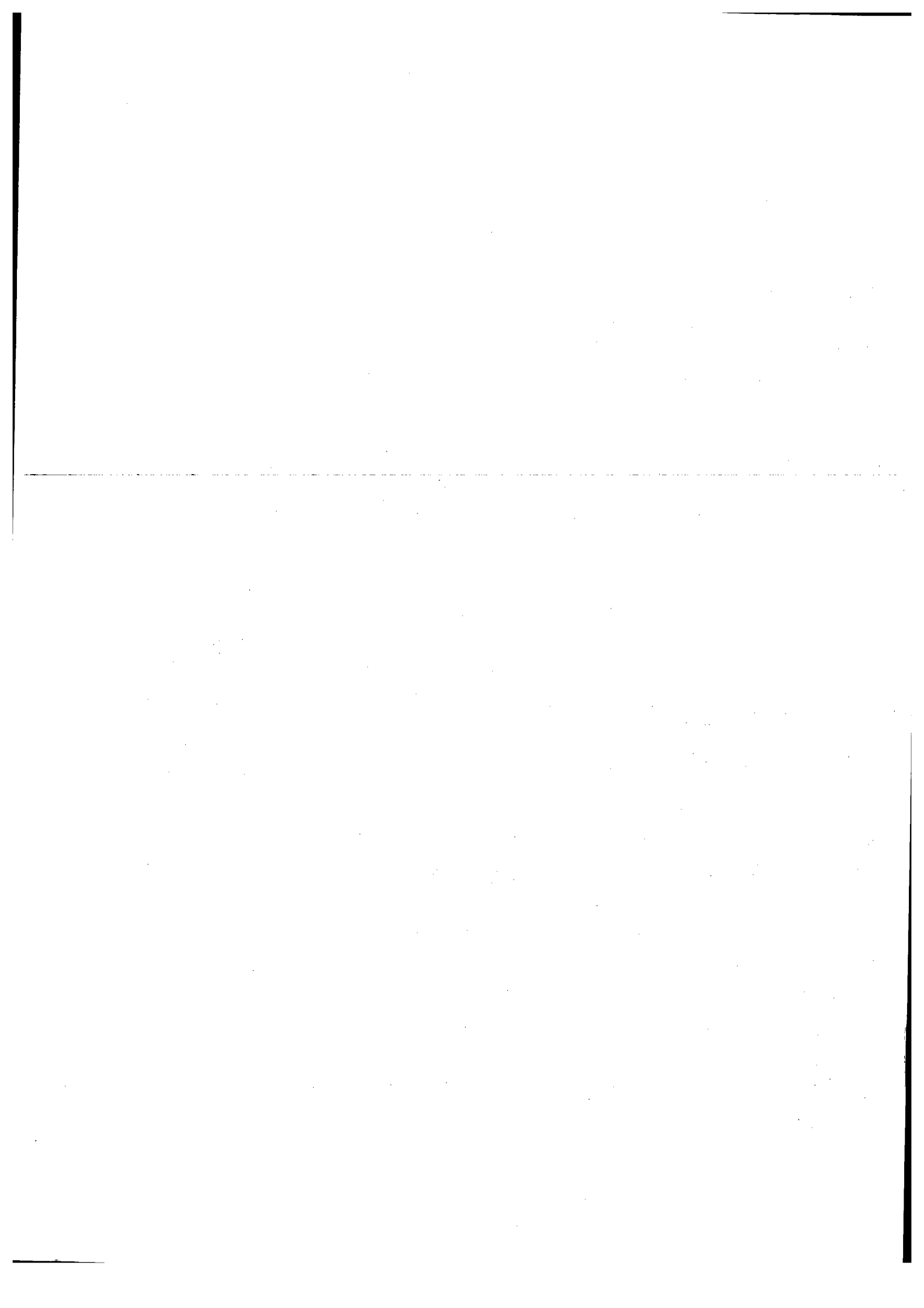
- du résultat financier (22.320) €
comprenant uniquement :

22.320 € de charges financières

RESULTAT DE L'EXERCICE : BENEFICE 421.281 €

tenant compte :

- du résultat courant avant impôt	543.238 €
- du résultat exceptionnel	53.303 €
- de l'impôt sur les bénéfices	175.260 €



II - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

- Faits marquants de l'activité sociale : progrès réalisés - difficultés rencontrées

- Poursuite de son activité de promoteur et de recherche de terrains sur PARIS, DIJON et BESANCON.
- Externalisation de certaines fonctions support auprès du GIE.

- Perspectives pour l'exercice en cours et l'avenir immédiat

Poursuite de son activité de promoteur et de recherche de terrains sur PARIS, DIJON et BESANCON.

III - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'épidémie de Covid-19 survenue au 1^{er} trimestre 2020 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Ces conséquences impacteraient sans aucun doute l'activité de notre entreprise sans qu'il soit à ce jour possible d'en évaluer l'ampleur.

IV - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

V – SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société détient :

- 0,1 % de la SCC LES BALCONS DE L'ALMA – Société Civile au capital de 1.524,49 Euros - Siège social : 1 Rue de Bellevue – 21000 DIJON - RCS DIJON 316 514 843.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires et la perte se sont élevés respectivement à 0 € et à 9 €.

- 0,1 % de la Société DOME IMPERIAL – Société Anonyme au capital de 38.112,25 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 732 820 972.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement 1.057.983 € et à 200.041 €.

- 0,1 % de la Société SORELYS – Groupement d'Intérêt Economique au capital de 100.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 750 424 145.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019, le chiffre d'affaires et la perte se sont élevés respectivement à 678.672 € et à 51.125 €.

VI – INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives aux délais moyens de paiement des fournisseurs et des clients :

Exercice 2018/2019 :

FOURNISSEURS	Article D. 441 I.-1° du Code de Commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		0	0	0		
Montant total des factures concernées (TTC)		0	0	0		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : selon conditions du fournisseur <input type="checkbox"/> Délais légaux (préciser)					

CLIENTS	Article D. 441 I.-2° du Code de Commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		0	0	0		
Montant total des factures concernées (TTC)		0	0	0		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : à réception de facture <input type="checkbox"/> Délais légaux (préciser)					

7

**SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE
GESTION POUR L'EXPANSION DES
REGIONS En abrégé S.E.G.E.R**

SAS au capital de 500.000 €
Siège social : 18 Boulevard de Brosse
21000 DIJON
RCS DIJON 313 245 391

Assemblée Générale
Date de mise en paiement

DAU du 27 mars 2020 27-mars-20

TABLEAU DES DIVIDENDES

Nom et Domicile des Associés	Dividende mis en paiement	Eligibles à l'abattement visé à l'art. 158-3-2 du CGI (OUI ou NON)	PFU		Dividende net payé
			Prélèvement Forfaitaire (12,8%)	Prélèvements sociaux (17,2%)	
Société SOREFI 18 Boulevard de Brosse 21000 DIJON	301 136,00	NON	0,00	0,00	301 136,00
TOTAUX	301 136,00	/	0,00	0,00	301 136,00

Prélèvement forfaitaire IR 12,8 %

0,00

0,00	9,20%	0,00	
0,00	7,50%	0,00	
0,00	0,50%	0,00	
		<table border="1"><tr><td align="right">0,00</td></tr></table>	0,00
0,00			

Total Trésor Public

0,00

7

VII - PROPOSITION A SOUMETTRE A L'ASSOCIEE UNIQUE

1 - Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé se solde par un bénéfice de 421.281 € ; Il sera affecté de la façon suivante :

- à titre de dividendes	301.136 €
soit un dividende de 236 € par action	
- le solde au poste « Report à nouveau », soit	120.145 €
qui sera ainsi porté de 1.805.802 € à 1.925.947 €	

Les dividendes seront mis en paiement à compter du 27 mars 2020.

2 – Mention faite en application des dispositions de l'article L 227-10 alinéa 4 du Code de Commerce

Il sera fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son dirigeant.

VIII - DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Générale des Impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

Exercice social	Revenus distribués	Dont éligibles à l'abattement visé à Art. 158-3-2°	Dont non éligibles à l'abattement visé à Art. 158-3-2°
2017/2018	350.900 €	/	350.900 €
2016/2017	301.136 €	/	301.136 €
2015/2016	301.136 €	/	301.136 €

IX - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge la somme de 6.022 € correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code.

X - ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Fait à
Le
La Présidente
Pour la Société SOREFI

Madame Geneviève ROUY



**SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION
POUR L'EXPANSION DES REGIONS**

En abrégé "S.E.G.E.R"

S.A.S au capital de 500.000 Euros
Siège social : 18 Boulevard de Brosses
21000 DIJON
RCS DIJON 313 245 391

RAPPORT DE GESTION

La Société SOREFI, représentée par Madame Geneviève ROUY, associée unique et Présidente de la Société SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION POUR L'EXPANSION DES REGIONS, en abrégé S.E.G.E.R, a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019, établi le présent rapport de gestion.

I - PRESENTATION SOMMAIRE DES COMPTES

RESULTAT COURANT AVANT IMPOT 543.238 €

composé notamment :

- de produits d'exploitation 4.019.214 €
dont un chiffre d'affaires net de 3.742.070 €
contre 3.444.390 € pour l'exercice précédent,
soit une progression de 8,64 %.

- de charges d'exploitation 3.453.656 €
comprenant :

1.254.581 €	d'autres achats et charges externes
145.278 €	d'impôts, taxes et versements assimilés
1.406.356 €	de salaires et traitements
620.701 €	de charges sociales
26.704 €	de dotations aux amortissements sur immobilisations
35 €	d'autres charges

- du résultat financier (22.320) €
comprenant uniquement :

22.320 € de charges financières

RESULTAT DE L'EXERCICE : BENEFICE 421.281 €

tenant compte :

- du résultat courant avant impôt	543.238 €
- du résultat exceptionnel	53.303 €
- de l'impôt sur les bénéfices	175.260 €

II - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

- Faits marquants de l'activité sociale : progrès réalisés - difficultés rencontrées

- Poursuite de son activité de promoteur et de recherche de terrains sur PARIS, DIJON et BESANCON.
- Externalisation de certaines fonctions support auprès du GIE.

- Perspectives pour l'exercice en cours et l'avenir immédiat

Poursuite de son activité de promoteur et de recherche de terrains sur PARIS, DIJON et BESANCON.

III - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'épidémie de Covid-19 survenue au 1^{er} trimestre 2020 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Ces conséquences impacteraient sans aucun doute l'activité de notre entreprise sans qu'il soit à ce jour possible d'en évaluer l'ampleur.

IV - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

V – SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société détient :

- 0,1 % de la SCC LES BALCONS DE L'ALMA – Société Civile au capital de 1.524,49 Euros - Siège social : 1 Rue de Bellevue – 21000 DIJON - RCS DIJON 316 514 843.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires et la perte se sont élevés respectivement à 0 € et à 9 €.

- 0,1 % de la Société DOME IMPERIAL – Société Anonyme au capital de 38.112,25 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 732 820 972.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement 1.057.983 € et à 200.041 €.

- 0,1 % de la Société SORELYS – Groupement d'Intérêt Economique au capital de 100.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 750 424 145.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019, le chiffre d'affaires et la perte se sont élevés respectivement à 678.672 € et à 51.125 €.

VI – INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives aux délais moyens de paiement des fournisseurs et des clients :

Exercice 2018/2019 :

FOURNISSEURS	Article D. 441 I.-1° du Code de Commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		0	0	0		
Montant total des factures concernées (TTC)		0	0	0		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : selon conditions du fournisseur <input type="checkbox"/> Délais légaux (préciser)					

CLIENTS	Article D. 441 I.-2° du Code de Commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		0	0	0		
Montant total des factures concernées (TTC)		0	0	0		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : à réception de facture <input type="checkbox"/> Délais légaux (préciser)					

VII - PROPOSITION A SOUMETTRE A L'ASSOCIEE UNIQUE

1 - Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé se solde par un bénéfice de 421.281 € ; Il sera affecté de la façon suivante :

- à titre de dividendes 301.136 €
soit un dividende de 236 € par action
- le solde au poste « Report à nouveau », soit 120.145 €
qui sera ainsi porté de 1.805.802 € à 1.925.947 €

Les dividendes seront mis en paiement à compter du 27 mars 2020.

2 – Mention faite en application des dispositions de l'article L 227-10 alinéa 4 du Code de Commerce

Il sera fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son dirigeant.

VIII - DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Générale des Impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

Exercice social	Revenus distribués	Dont éligibles à l'abattement visé à Art. 158-3-2°	Dont non éligibles à l'abattement visé à Art. 158-3-2°
2017/2018	350.900 €	/	350.900 €
2016/2017	301.136 €	/	301.136 €
2015/2016	301.136 €	/	301.136 €

IX - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge la somme de 6.022 € correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code.

X - ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Fait à
Le
La Présidente
Pour la Société SOREFI

Madame Geneviève ROUY

**SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION
POUR L'EXPANSION DES REGIONS**

En abrégé "S.E.G.E.R"

S.A.S au capital de 500.000 Euros
Siège social : 18 Boulevard de Brosses
21000 DIJON
RCS DIJON 313 245 391

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIEE UNIQUE DU 27 MARS 2020**

L'an deux mille vingt, le 27 mars, au siège social,

La Société **SOCIETE D'EQUIPEMENTS & DE GESTION POUR L'EXPANSION DES REGIONS, en abrégé « S.E.G.E.R »** - S.A.S au capital de 500.000 Euros - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON - RCS DIJON 313 245 391, ci-après la « Société »,

Représentée par son associée unique, la Société **SOREFI**, elle-même représentée par Madame Geneviève ROUY, Présidente de ladite société,

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

En sa qualité de Présidente, l'associée unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de cet exercice ;

Les comptes annuels et le rapport de gestion ont été tenus au siège social à la disposition du commissaire aux comptes dans les délais légaux ;

Les comptes annuels, le rapport de gestion ainsi que les rapports du Commissaire aux comptes ont été adressés à l'associée unique dans les délais légaux ;

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique, au siège social, dans les délais réglementaires.

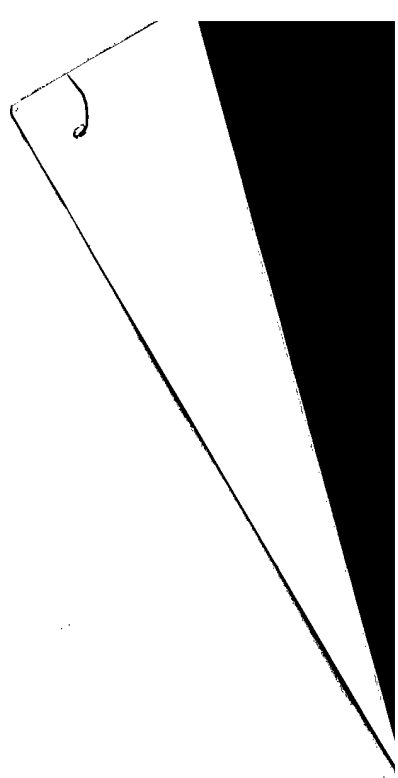
A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

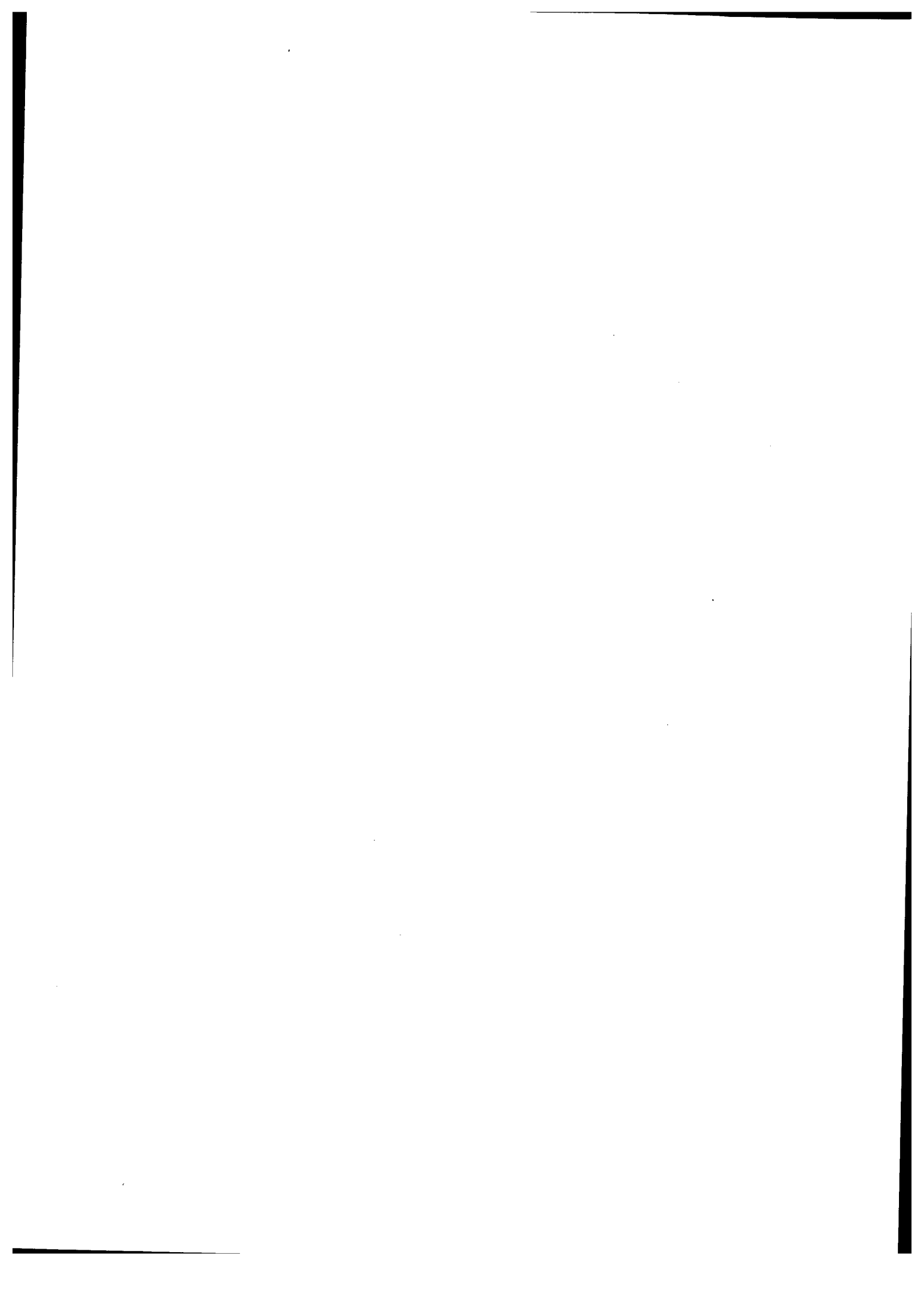
- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et quitus à la Présidente et aux deux Directeurs Généraux ;
- l'affectation des résultats ;
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 al 4 du Code de Commerce ;
- pouvoirs pour accomplir les formalités.

Première décision

L'associée unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'elle les a établis et se soldant par un bénéfice de 421.281 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.







KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce

de Dijon
le 24 JUIL. 2020
sous le N° B *SGB2*

Société d'Équipement & de Gestion pour l'Expansion des Régions (SEGER) SAS

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2019
Société d'Équipement & de Gestion pour l'Expansion des Régions (SEGER)
SAS
18 Boulevard de Brosses - 21000 Dijon
Ce rapport contient 19 pages
Référence : SBR-ARO

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Société d'Équipement & de Gestion pour l'Expansion des Régions (SEGER) SAS

Siège social : 18 Boulevard de Brosses - 21000 Dijon
Capital social : € 500 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2019

A l'attention de l'Associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SEGER SAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes ont été arrêtés par le président le 10 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 10 février 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention



comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

L'associée unique approuve notamment les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 6.022 €.

L'associée unique donne en conséquence au Président ainsi qu'aux deux Directeurs Généraux quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième décision

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 421.281 € de la façon suivante :

- à titre de dividendes 301.136 €
soit un dividende de 236 € par action
- le solde au poste « Report à nouveau », soit 120.145 €
qui sera ainsi porté de 1.805.802 € à 1.925.947 €

Les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

En outre, l'associée unique reconnaît qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice social	Revenus distribués	Dont éligibles à l'abattement visé à Art. 158-3-2°	Dont non éligibles à l'abattement visé à Art. 158-3-2°
2017/2018	350.900 €	/	350.900 €
2016/2017	301.136 €	/	301.136 €
2015/2016	301.136 €	/	301.136 €

Troisième décision

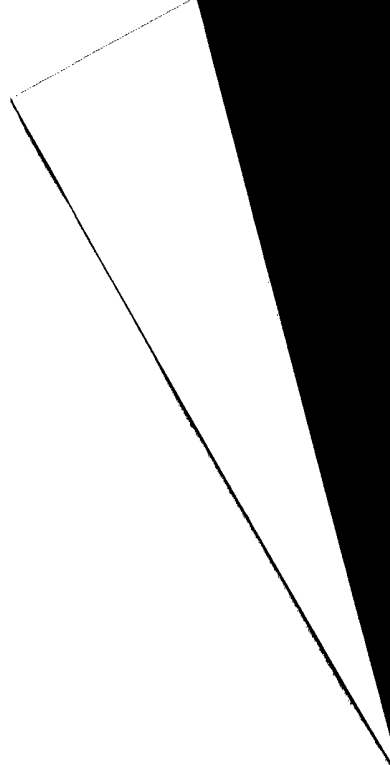
L'associée unique fait une mention spéciale sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son dirigeant.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associée unique,
Pour la Société SOREFI

Madame Geneviève ROUY





**SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION
POUR L'EXPANSION DES REGIONS**

En abrégé "S.E.G.E.R"

S.A.S au capital de 500.000 Euros

Siège social : 18 Boulevard de Brosses

21000 DIJON

RCS DIJON 313 245 391

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

Décisions de l'associée unique du 27 mars 2020 (Extrait)

Troisième décision (Extrait)

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 421.281 € de la façon suivante :

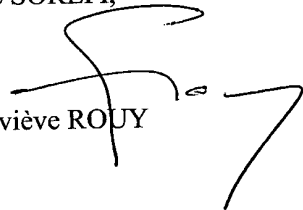
- | | |
|---|-----------|
| - à titre de dividendes | 301.136 € |
| soit un dividende de 236 € par action | |
| - le solde au poste « Report à nouveau », soit | 120.145 € |
| qui sera ainsi porté de 1.805.802 € à 1.925.947 € | |

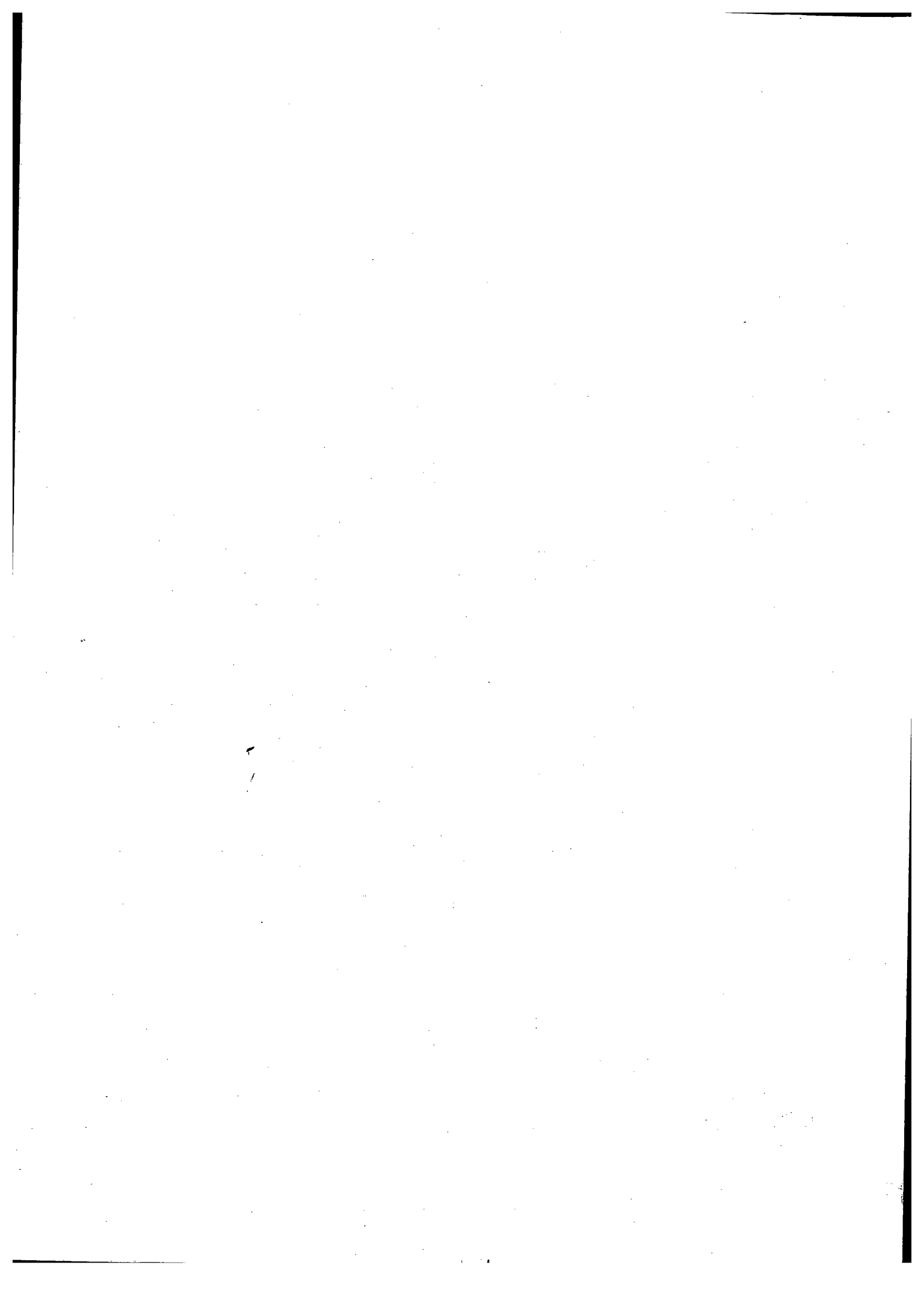
Les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

.....

La Présidente
Pour la Société SOREFI,

Madame Geneviève ROUY





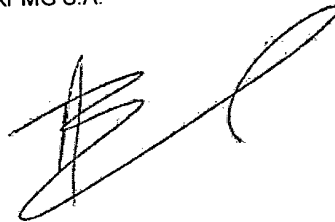
Société d'Équipement & de Gestion pour l'Expansion des Régions (SEGER) SAS
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
27 mars 2020

comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 27 mars 2020

KPMG S.A.



Samuel Brunneval
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
Edition du 13/01/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/09/2019	Net (N-1) 30/09/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	6 793	6 793		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	6 793	6 793		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	35 388		35 388	35 388
Constructions	300 000	169 618	130 382	136 574
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	299 121	254 566	44 554	52 091
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	634 508	424 184	210 324	224 053
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	102		102	102
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	3 000		3 000	5 000
Autres immobilisations financières	16 385		16 385	16 395
TOTAL immobilisations financières :	19 487		19 487	21 497
ACTIF IMMOBILISÉ	660 788	430 977	229 811	245 549
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	2 337 568	20 000	2 317 568	1 994 018
Autres créances	2 251 098		2 251 098	1 823 743
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	4 588 666	20 000	4 568 666	3 817 760
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	203 904		203 904	205 050
Charges constatées d'avance	50 831		50 831	56 321
TOTAL disponibilités et divers :	254 734		254 734	261 370
ACTIF CIRCULANT	4 843 401	20 000	4 823 401	4 079 131
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL				

Bilan Passif

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
Edition du 13/01/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2019	Net (N-1) 30/09/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 500 000	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles	82 698	82 698
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 805 802	1 779 100
Résultat de l'exercice	421 281	377 601
TOTAL situation nette :	2 859 780	2 789 400
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	2 859 780	2 789 400
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	350 000	350 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	350 000	350 000
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 794	6 623
Emprunts et dettes financières divers	470 593	6 029
TOTAL dettes financières :	472 387	12 652
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	414 150	400 994
Dettes fiscales et sociales	841 897	681 264
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	114 997	90 371
TOTAL dettes diverses :	1 371 044	1 172 628
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 843 431	1 185 280
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	5 053 211	4 324 680

Compte de Résultat (Première Partie)

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
Edition du 13/01/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/09/2019	Net (N-1) 30/09/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 742 070		3 742 070	3 444 390
Chiffres d'affaires nets	3 742 070		3 742 070	3 444 390
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			277 124	258 387
Autres produits			19	143
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 019 214	3 702 920
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 254 581	973 429
TOTAL charges externes :			1 254 581	973 429
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			145 278	199 484
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 406 356	1 339 853
Charges sociales			620 701	581 453
TOTAL charges de personnel :			2 027 057	1 921 306
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			26 704	25 899
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			26 704	25 899
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			35	393
CHARGES D'EXPLOITATION			3 453 656	3 120 511
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			565 558	582 408

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
Edition du 13/01/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2019	Net (N-1) 30/09/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	565 558	582 408
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		60
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		60
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	22 320	7 014
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	22 320	7 014
RÉSULTAT FINANCIER	(22 320)	(6 954)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	543 238	575 454
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	59 756	532
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 194
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	59 756	1 727
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 453	10 600
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		753
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	6 453	11 353
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	53 303	(9 626)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	175 260	188 227
TOTAL DES PRODUITS	4 078 969	3 704 706
TOTAL DES CHARGES	3 657 689	3 327 105
BÉNÉFICE OU PERTE	421 281	377 601

Règles & Méthodes Comptables

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
Edition du 13/01/20
Devise d'édition EURO

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions 25 à 60 ans
- Agencements et aménagements des constructions 15 à 25 ans
- Installations techniques 10 ans
- Matériel et outillages industriel 2 à 10 ans

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INTEGRATION FISCALE

L'exercice ouvert le 1er octobre 2009 a été intégré fiscalement en application des dispositions visées aux articles 223A et suivants du code général des impôts.

La société mère SAS SOREFI au capital de 7 000 000 € dont le siège social est à DIJON (21000) 18 boulevard de brosses, immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 317 784 361, au travers d'une option fiscale faite le 28 Décembre 2009, s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les résultats de la SAS SEGER.

L'impôt calculé au compte de résultat est identique à celui qu'aurait payé la SAS SEGER si elle n'avait pas été intégrée fiscalement.

CONSOLIDATION LEGALE

La société SEGER a été consolidée légalement pour la première fois au 30/09/2016 au niveau de sa holding SOREFI.

Immobilisations

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
Edition du 13/01/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	8 786		
TOTAL immobilisations incorporelles :	8 786		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	35 388		
Constructions sur sol propre	300 000		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	209 332		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	76 812		12 976
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	621 533		12 976
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	102		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	21 395		540
TOTAL immobilisations financières :	21 497		540
TOTAL GÉNÉRAL	651 815		13 516

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		1 993	6 793	
TOTAL immobilisations incorporelles :		1 993	6 793	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			35 388	
Constructions sur sol propre			300 000	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			209 332	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			89 788	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			634 508	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			102	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		2 550	19 385	
TOTAL immobilisations financières :		2 550	19 487	
TOTAL GÉNÉRAL		4 543	660 788	

Amortissements

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
Edition du 13/01/20
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.			1 993	6 793
Autres immobilisations incorporelles	8 786		1 993	6 793
TOTAL immobilisations incorporelles :	8 786			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains		6 192		169 618
Constructions sur sol propre	163 426			
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel		13 295		179 388
Inst. générales, agencements et divers	166 093			
Matériel de transport		7 217		75 178
Mat. de bureau, informatique et mobil.	67 961			
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	397 480	26 704		424 184
TOTAL GÉNÉRAL	406 266	26 704	1 993	430 977

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Amortissements (suite)

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
 Edition du 13/01/20
 Devise d'édition EURO

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		

TOTAL GÉNÉRAL		
----------------------	--	--

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

Provisions Inscrites au Bilan

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
Edition du 13/01/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	350 000			350 000
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	350 000			350 000

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	20 000			20 000
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	20 000			20 000

TOTAL GÉNÉRAL	370 000			370 000
----------------------	----------------	--	--	----------------

État des Échéances des Créances et Dettes

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
Edition du 13/01/20
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 000		3 000
Autres immobilisations financières	16 385		16 385
TOTAL de l'actif immobilisé :	19 385		19 385
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	23 920		23 920
Autres créances clients	2 313 648	2 313 648	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	4 138	4 138	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	48 758	48 758	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	40 889	40 889	
Débiteurs divers	2 157 313	2 157 313	
TOTAL de l'actif circulant :	4 588 666	4 564 746	23 920
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	50 831	50 831	

TOTAL GÉNÉRAL	4 658 882	4 615 577	43 305
----------------------	------------------	------------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	1 794	1 794		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	414 150	414 150		
Personnel et comptes rattachés	240 917	240 917		
Sécurité sociale et autres organismes	158 199	158 199		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	417 923	417 923		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	24 881	24 881		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	470 593	470 593		
Autres dettes	114 997	114 997		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	1 843 453	1 843 453		
----------------------	------------------	------------------	--	--

Charges à Payer

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
Edition du 13/01/20
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	26 180
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	305 319
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 794
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	333 292

Produits à Recevoir

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
Edition du 13/01/20
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	120 911 16 794
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	137 705

Charges et Produits Constatés d'Avance

SEGER

Période du 01/10/18 au 30/09/19
Edition du 13/01/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	50 831	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	50 831	

